

L'AIDE AUX AIDANTS DANS LE LOIRET



Répertoire des dispositifs
d'aide aux aidants

octobre 2019

SOMMAIRE

1.	Pourquoi ce répertoire ?	7
a.	« Aidant » ; de quoi parle-t-on ?	7
b.	Comment se repérer dans le guide ?	9
c.	Les différents types de publics d'aidés	9
d.	Les différents types d'actions présentées	12
e.	Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées	15
f.	Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap	17
2.	Tout type de dépendance, maladie, handicap	19
a.	Le répit des proches de personnes en situation de handicap (tout handicap)	19
b.	Les rencontres entre aidants	19
c.	Les pôles ressources	20
d.	Les séjours / séjour répit	20
3.	Les personnes âgées dépendantes	21
a.	Le répit	21
b.	Les rencontres entre aidants	22
4.	Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées	22
a.	Le répit	22
b.	Les ateliers aidants/aidés	26
c.	La Formation	26
d.	Les permanences	27
e.	Les rencontres entre aidants	27
5.	Personnes handicapées vieillissantes.	27
a.	Le répit	27
6.	Personnes porteuses d'une maladie psychique	27
a.	Le répit	27
b.	Les permanences	28
7.	Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique	28
a.	Le répit	28



8.	Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle -----	28
a.	Le répit	28
9.	Personnes polyhandicapées -----	29
a.	Le répit	29
10.	Personnes atteintes d'un cancer -----	30
a.	Les permanences, soutien, information.....	30
11.	Personnes souffrant d'addiction-----	30
a.	Les permanences, soutien, information.....	30

1. Pourquoi ce répertoire ?



Dans le cadre du deuxième projet régional de santé (2018-2022), l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) a souhaité poser des objectifs de soutien aux aidants. En effet, le maintien à domicile, qu'il concerne des personnes âgées, en situation de handicap, des patients de maladies chroniques ou évolutives, n'est pas sans conséquence sur les proches de ces personnes. En effet, le statut d'aidant a de multiples répercussions au niveau de la vie sociale, familiale et professionnelle des aidants. Plusieurs travaux et études ont souligné les problèmes de santé consécutifs à l'épuisement que rencontrent nombre d'aidants.

Aussi, l'ARS s'est tournée vers le CREA, pour réaliser un recensement des dispositifs d'aide aux aidants en région Centre-Val de Loire, afin de recueillir et centraliser l'information.

Cette enquête a été réalisée entre septembre et décembre 2018, sur la base d'un questionnaire diffusé largement, d'entretiens auprès des porteurs de projets, et de recherches en ligne. Elle porte sur l'ensemble de la région.

L'intérêt de ce recensement est de faire connaître au public, par le biais de ces plaquettes, l'offre de proximité. Il existe donc des plaquettes similaires dans les autres départements.

Le recensement des actions d'aide aux aidants a été effectué sur une base déclarative. C'est pourquoi ce répertoire est évolutif. Il est possible que des modifications de lieux, d'horaires, ou de coordonnées aient eu cours depuis. Vous pouvez adresser des demandes d'ajout ou de modification au CREA Centre-Val de Loire, elles seront prises en compte lors de l'actualisation annuelle du présent répertoire la prochaine édition, dans un an.

Cette plaquette s'adresse aux aidants eux-mêmes, mais aussi aux professionnels, afin de pouvoir renseigner ou orienter les aidants qui auraient besoin d'aide.

a. « Aidant » : de quoi parle-t-on ?

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite Loi ASV), du 28 décembre 2015 a introduit dans le code de l'action sociale et des familles la notion de proche aidant :

« est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un



parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».

En complément, nous pouvons dire qu'il y a autant de situations différentes que d'aidants. En 2008, 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans aidaient un proche régulièrement.

Les conséquences du statut d'aidant sont multidimensionnelles, mais elles varient selon leurs caractéristiques et la problématique de leur aidé. On observe des répercussions possibles sur la vie sociale (réduction des liens amicaux, réduction des sorties et des loisirs...), sur la vie professionnelle (aménagement ou réduction du temps de travail, perte d'emploi et/ou burn-out), sur la vie familiale (temps disponible consacré à l'aidé, sentiment de délaissement de la part des autres membres de la famille, impact sur la fratrie, etc.).

De nombreux aidants ont besoin d'être aidés, et des dispositifs existent. Cette plaquette a vocation à vous en faire part.

Ce que vous trouverez dans ce guide

Les actions d'aide aux aidants accessibles au grand public

Les actions en direction des aidants de personnes présentant une vulnérabilité (handicap, avancée en âge, maladie chronique...) peuvent soit être accessibles au grand public, soit être réservées aux proches des personnes bénéficiant d'un accompagnement par un établissement ou un service sanitaire, social et/ou médico-social.

Nous indiquons ici les actions ouvertes au grand public, en précisant qu'elles sont éventuellement les démarches à effectuer pour y accéder.

A l'inverse, les actions proposées par des établissements/services et accessibles uniquement aux proches des personnes accompagnées par ces établissements/services n'ont pas vocation à s'adresser au plus grand nombre et n'apparaissent pas dans ce répertoire.

Des aides aux aidants diverses



Les aides aux aidants peuvent revêtir des formes différentes : information, formation, rencontres entre aidants, actions de soutiens, ou encore répit.



Précision concernant les aides aux aidants sous forme d'accueil

Certains établissements et services médico-sociaux proposent plusieurs types d'accueil : hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire... Vous trouverez dans ce répertoire :

- * les accueils de jour à titre temporaire (par exemple pour les Foyers de vie d'adultes handicapés)
- * les accueils de jour à titre permanent pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentées,
- * les accueils de jour à titre permanent pour personnes en situation de handicap sévère (Maison d'Accueil Spécialisé, Foyer d'Accueil Médicalisé)

Les hébergements permanents n'ont pas été répertoriés dans ce guide. Les accueils de jour permanents (en dehors des MAS et FAM) non plus.



b. Comment se repérer dans le guide ?

Les actions qui sont recensées dans ce guide sont proposées par une entrée « public », les actions sont donc répertoriées en fonction de la spécificité, ou du type de problématique ou dépendance que présente la personne aidée. Par exemple, vous pouvez trouver des accueils de jours spécifiques pour des personnes malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées, à la rubrique « personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ». Vous pouvez également regarder ce qui est proposé à tous les aidants dans la rubrique « Tout type de dépendance, maladie, handicap ». Lorsque qu'une action est proposée à différents publics d'aidants, un renvoi à la fiche descriptive détaillée vous est indiqué. Pour chaque rubrique, vous pourrez trouver différents types d'aide.

c. Les différents types de publics d'aidés

Certaines actions d'aide aux aidants sont « tout public », d'autres sont plus spécifiquement adressées à des proches de personnes ayant un type de trouble ou

une forme de dépendance spécifique. Il s'agit ici de décrire dans des termes simples les différentes rubriques que vous pouvez trouver dans la plaquette.

Il n'existe pas forcément des dispositifs pour chacun des publics dans chaque département. Les publics cités ici sont issus du recensement régional.

- Tout type de dépendance, maladie, handicap

Sont présentées sous cet intitulé toutes les actions d'aide aux aidants qui s'adressent aux proches, quel que soit le type de problématique de leur aidé, de façon transversale.

- Personnes âgées dépendantes

Les personnes âgées dépendantes sont des personnes de plus de 60 ans, qui ont un niveau de dépendance de 1 à 4 selon la grille AGGIR, si elles ont été évaluées.

Le niveau 1 correspond à une personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants. Le niveau 4 correspond à une personne qui a besoin d'aide pour se lever, faire sa toilette et s'habiller, mais qui peut se déplacer à l'intérieur de son logement, ou à une personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour la toilette et les repas.

- Personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

On regroupe sous cet intitulé les actions proposées aux proches dont l'aidé souffre d'une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, ou autre. En fonction de l'action présentée, la pathologie peut être précisée dans la rubrique.

- Personnes handicapées vieillissantes

Lorsque l'on parle de « personne handicapée vieillissante », il s'agit d'une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement¹.

- Personnes porteuses d'une maladie psychique

Le handicap psychique est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales.² Les troubles bipolaires, la schizophrénie sont des exemples parmi d'autres, de pathologies psychiques.

¹ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/droits-des-personnes-handicapees-veillissantes>

² <https://www.unafam.org/specificite-du-handicap-psychique.html>

- Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

Les personnes qui présentent un trouble du spectre autistique peuvent avoir des difficultés à entrer en relation (à décrypter les sentiments ou attitudes d'autrui), et être déstabilisées par les changements de leur environnement.

Selon la HAS, le diagnostic du trouble du spectre autistique est caractérisé par deux dimensions symptomatiques : A. «Déficit persistant de la communication et des interactions sociales observés dans les contextes variés» et B. «Caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités»³

- Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle (DI) fait référence, selon l'Organisation mondiale de la santé et d'autres autorités reconnues, à une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences, ainsi qu'à des difficultés à s'adapter. Ces limitations apparaissent au cours du développement de l'enfant.⁴

- Personnes porteuses d'une déficience motrice

Personnes dont l'intégrité physique est affectée soit par malformation, par blessure traumatique, ou par maladie. Le handicap peut être évolutif ou non. On peut classer les causes selon trois types de lésion : lésions cérébrales, lésions médullaires et neuromusculaires, lésions ostéo-articulaires.⁵

- Personnes cérébrolésées

On entend par cérébrolésion ou lésion cérébrale acquise, tout dommage au cerveau survenu après la naissance. Les causes fréquentes de lésions cérébrales sont : les traumatismes crâniens, les accidents vasculaires cérébraux, les anoxies cérébrales, les infections. Toutes ces causes sont susceptibles d'être à l'origine de séquelles neurologiques et d'un handicap.⁶

- Personnes polyhandicapées

Les personnes polyhandicapées présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique,

³ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/trouble_du_spectre_de_lautisme_de_lenfant_et_ladolescent__recommandations.pdf

⁴ <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/les-resultats-dune-expertise-collective-sur-les-deficiences-intellectuelles>

⁵ https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/intro_causes_defmot.pdf

⁶ (Centre de ressources lésion cérébrale de Wallonie) <http://www.crlc.be/>

psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.⁷

- Personnes atteintes d'un cancer

Le cancer est une maladie caractérisée par la prolifération incontrôlée de cellules, liée à un échappement aux mécanismes de régulation qui assurent un développement harmonieux de l'organisme.⁸

- Personnes souffrant d'addictions

Les addictions sont des pathologies cérébrales définies par une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères. Le diagnostic de l'addiction (ou dépendance) repose sur des critères bien définis⁹. Parmi ces critères, on trouve la perte de contrôle de soi, l'interférence de la consommation sur les activités scolaires ou professionnelles, ou encore la poursuite de la consommation malgré la prise de conscience des troubles qu'elle engendre.¹⁰

- Enfants ayant un haut potentiel

Avides de tout ce qui les entoure, ces enfants présentent souvent une curiosité, qui se manifeste par un questionnement intensif avec une grande sensibilité à leur environnement. Ils ont la faculté de comprendre vite et d'assimiler un grand nombre de connaissances. Les caractéristiques des enfants et adolescents à haut potentiel montrent une grande diversité de profils.¹¹

L'entourage de ces enfants, leurs parents et leurs enseignants, peut aussi avoir besoin d'aide, car ces enfants ont des besoins spécifiques qui nécessitent d'être pris en compte, c'est pourquoi ils figurent parmi le recueil des dispositifs.

d. Les différents types d'actions présentées

Tout comme pour les publics, les types d'actions listés ici sont issus du recensement régional. Toutes les actions n'existent pas forcément dans chaque département. Les actions peuvent s'adresser à l'aidé, à l'aidant, ou aux deux.

- Le répit

« Répit » suppose que l'aidant est soulagé de l'accompagnement de son aidé pendant un temps plus ou moins long. Il peut être proposé à l'aidé sous la forme

⁷ <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/polyhandicap/article/le-polyhandicap-plan-d-actions-pour-une-meilleure-reconnaissance-des-droits-des>

⁸ https://www.ligue-cancer.net/article/25168_le-cancer-en-france

⁹ Selon le DSM-V : 5^e version du manuel Diagnostique et statistique des troubles mentaux.

¹⁰ <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/addictions>

¹¹ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/elevés_intellectuellement_precoces_/99/4/Module_formation_EIP_268994.pdf

d'un hébergement temporaire, d'un accueil de jour, d'un accueil à domicile, d'un séjour aidant/aidé encadré par des professionnels, etc.

- L'hébergement temporaire

Il s'agit d'un hébergement complet ou internat, pour une durée limitée.

- L'accueil de jour

Il s'agit d'un accueil en journée. En général, les accueils de jours sont « permanents » mais ils peuvent également être « temporaire », avec une durée limitée (cela sera alors précisé).

- L'accueil de jour itinérant

Il s'agit d'un accueil proposé en journée, dans des lieux différents durant la semaine, afin de permettre une plus grande proximité du domicile.

- L'accueil temporaire à domicile

Accueil professionnel au domicile de la personne aidée, pour un temps limité. (exemple : relayage, garde à domicile)

- Les plateformes d'accompagnement et de répit

Instituées initialement pour accompagner les proches de malades d'Alzheimer, ces dispositifs, liés à des Ehpad ou des centres d'accueil de jour, sont aujourd'hui ouverts à tous les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. L'objectif est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants. On y trouve en général de l'information, un soutien aux aidants, des solutions de répit.¹²

- Les ateliers aidants/aidés

Actions proposées en même temps aux aidés et aux aidants (exemple : halte-relais, groupe de convivialité)

- Les entretiens individuels

Action de soutien individuel, par un psychologue ou travailleur social. (exemple : entretien individuel avec un psychologue, durant 4 séances).

- La formation aux aidants

Action collective ayant pour objectif de comprendre ce qu'est « être aidant », et mieux connaître les difficultés et les conséquences du trouble de son proche aidé, si la formation s'adresse à un public spécifique (exemple : formation pour les aidants de personnes présentant un handicap psychique).

¹² <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/points-dinformation-de-proximite/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit>

- L'information

Support permettant l'accès à l'information des aidants (exemple : support numérique, plaquettes d'information, forum d'information).

- Les permanences

Les permanences sont des lieux d'écoute, de soutien, et d'orientation, elles permettent un accès à l'information plus spécifique et individualisée, mais ponctuel.

- Les pôles ressources

Sont des lieux d'appui aux familles, de facilitation de démarches, ou de recherche de solutions. Le suivi peut se faire sur un temps plus long.

- Les rencontres entre aidants

Activités collectives à destination des aidants (exemple : atelier de relaxation, café des proches).

- Les séjours/séjours répit

Séjour (vacances) proposé conjointement à l'aidant et à l'aidé, ou séjour proposé séparément à l'aidant et à l'aidé, dans un cadre professionnel.



e. Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées

○ Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles).
Type de structure proposant cette offre	Ehpad, Ehpa, résidences autonomie sous certaines conditions.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - En région Centre-Val de Loire, la demande se fait par l'outil numérique « Via trajectoire ». Il permet de remplir un dossier d'admission avec une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Quand l'établissement est choisi, une visite de préadmission peut être réalisée et le dossier médical étudié. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée. - Le séjour est proposé quand une place est disponible (il existe parfois des listes d'attente).
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les Ehpad, et Ehpa, le coût à la charge du résident correspond au forfait hébergement et au forfait dépendance (dépend du GIR) - Dans les résidences autonomie, le loyer et les charges.
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> - Elles dépendent de certaines conditions (habilitation de l'établissement à l'aide sociale par le département, existence d'un plan d'aide APA à domicile de la personne aidée, droit au répit...). Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, pas de limitation dans le temps
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Ehpad
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le dossier de pré admission de la structure qui comprend généralement une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Une visite de préadmission doit être réalisée. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le conseil départemental pour chaque structure proposant cet accueil.
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> - L'APA peut permettre de financer partiellement l'accueil de jour. - Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.



f. Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap



o Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles)
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant de l'hébergement temporaire	Foyer médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception. - Le formulaire de demandes de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire) - Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01) - La CDAPH statue et notifie le besoin d'un hébergement temporaire.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	<p>Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie.</p> <p>Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.</p>

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, limité à 90 jours si temporaire, pas de limitation dans le temps si permanent.
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel. <i>(ne sont présent dans ce guide que les accueils de jours temporaires, ou les permanents en MAS et FAM)</i>
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception. - Le formulaire de demandes de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire) - Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01) - La CDAPH statue et notifie le besoin d'un accueil de jour.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	<p>Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie.</p> <p>Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.</p>

2. Tout type de dépendance, maladie, handicap

a. Le répit des proches de personnes en situation de handicap (tout handicap)

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	pl.
MAISON ACCUEIL TEMPORAIRE HAND.	MARIGNY LES USAGES	02 38 75 09 71	lasablo@wanadoo.fr	17
FOYER DE VIE	VILLEMANDEUR	02 38 07 15 20	accueil.foyerdevie@adapei45.asso.fr	4
FOYER DE VIE LES TISONS	SEMOY	02 38 55 88 81	asseph-les-tisons@orange.fr	1
MAS LES SAULNIERS	BOIGNY SUR BIONNE	02 38 75 75 77	mas.lessaulniers@pep45.asso.fr	2
EAM L'HERBAUDIERE	MEUNG SUR LOIRE	02 38 44 77 77	apajh45-siege-accueil@orange.fr	2

- Accueil de jour temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAISON ACCUEIL TEMPORAIRE HAND.	MARIGNY LES USAGES	02 38 75 09 71	lasablo@wanadoo.fr	2

- Accueil de jour

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAS LA DEVINIERE	ST JEAN DE BRAYE	02 38 61 93 20	mas.ladeviniere@pep45.asso.fr	8
MAS LES SAULNIERS	BOIGNY SUR BIONNE	02 38 75 75 77	mas.lessaulniers@pep45.asso.fr	5
EAM L'HERBAUDIERE	MEUNG SUR LOIRE	02 38 44 77 77	apajh45-siege-accueil@orange.fr	10

b. Les rencontres entre aidants

- Café des aidants - aidant de tout type (personnes âgées, personnes handicapées, personnes atteintes de maladie chronique)

Qui ?	Familles Rurales
Contact ?	fd.loiret@famillesrurales.org 02 38 65 48 77
Quand ? Où ?	un mardi par mois, de 14h à 15h30 à la Maison Familiale Rurale Rue du Château - 45300 ASCOUX au CCAS : 61 rue de St Denis - 45560 SAINT DENIS EN VAL Le 3ème lundi du mois de 14h à 15H30 centre associatif et culturel à Chaingy, passage de la Châtonnière
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien, groupe de parole
Conditions d'accès ?	Accessible à tous

c. Les pôles ressources

- Pôle de compétences et de prestations externalisés, enfants et adultes en situation de handicap

Qui ?	PEP 45
Contact ?	02 38 21 73 74 pcpe@pep45.asso.fr
Quand ? Où ?	3, Place Avicenne 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
Quoi ? Quel type d'aide ?	Information, orientation, accompagnement, soutien des aidants Enfants et adultes en situation de handicap ne bénéficiant pas de services/établissements adaptés ou risquant de connaître une rupture de parcours.
Conditions d'accès ?	- Sollicitation directe du PCPE pour info/conseil - Accompagnement sur décision de la MDPH, via le Chargé de mission « Réponse Accompagnée Pour Tous » de la MDPH

d. Les séjours / séjour répit

- Maison d'accueil hospitalière

Qui ?	Association Môme
Contact ?	02 38 74 43 41 mome.association@gmail.com
Quand ? Où ?	Toute l'année CHR d'Orléans, 14 avenue de l'Hôpital 45100 ORLEANS
Quoi ? Quel type d'aide ?	Séjour pour parents d'enfants hospitalisés
Conditions d'accès ?	Transmettre une demande de réservation afin de s'inscrire : - soit en remplissant un formulaire à envoyer par mail - soit en contactant l'accueil par tel - soit en se rendant sur place



3. Les personnes âgées dépendantes

a. Le répit

○ Hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
EHPAD RESIDENCE LES PATUREAUX	COURTENAY	02 38 07 26 26	res-lespatureaux@groupecolisee.com	2
EHPAD DU CH DE GIEN	GIEN CEDEX	02 38 29 38 29	sdir@ch-gien.com	6
EHPAD DU CH BEAUNE-LA-ROLANDE	BEAUNE LA ROLANDE	02 38 33 94 16	direction@hblr.fr	10
EHPAD SAINT JEAN	BRIARE	02 38 29 56 56	direction@hopital-saint-jean.fr	6
EHPAD NOTRE FOYER	MONTARGIS	02 38 95 07 60	contact@notrefoyer.fr	5
EHPAD DES PRES	CHATILLON SUR LOIRE	02 38 31 42 75	direction@ehpaddespres.fr	4
EHPAD LA CHANTERELLE	COULLONS	02 38 29 57 30	administration@ehpadlanchanterelle.fr	2
EHPAD LE JARDIN DES SABLONS	CHECY	02 38 22 46 30	jardin@lessablons.com	8
EHPAD LA RESIDENCE D'EMILIE	LORRIS	02 38 92 40 50	direction@ehpad-lorris.fr	1
EHPAD RESIDENCE DU PARC	PUISEAUX	02 38 34 51 70	mrpuiseaux@wanadoo.fr	2
EHPAD GASTON GIRARD	ST BENOIT SUR LOIRE	02 38 35 72 22	direction@ehpad-st-benoit.fr	4
EHPAD LA MOTHE	OLIVET CEDEX	02 38 69 01 73	retraitemothe-sdv@wanadoo.fr	1
EHPAD RAYMOND POULIN	ST JEAN DE LA RUELE	02 38 79 84 84	d.mrrp@laposte.net	12
EHPAD RESIDENCE SAINT MARTIN	LE MALESHERBOIS	02 38 32 39 00	residence-st-martin@wanadoo.fr	1
EHPAD KORIAN CHATEAU DES LANDES	LA FERTE ST AUBIN	02 38 76 68 18	bruno.duvarry@korian.fr	6
EHPAD LA SOURCE	ORLEANS CEDEX 2	02 38 22 91 00	contact.lasource@svfa.fr	5
EHPAD ALTHAEA	AMILLY	02 38 95 45 45	althaea-lebuisson@orange.fr	3
EHPAD LES HIRONDELLES	DORDIVES	02 38 92 77 00	retraite.dordives.direction@orange.fr	2
EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE	BONNY SUR LOIRE	02 38 31 57 92	acc@jdl45.fr	2
EHPAD LES OMBRAGES	LA CHAPELLE ST MESMIN	02 38 63 17 50	accueil.ombrages@ugecam-centre.fr	3
EHPAD LE PARC DES MAUVES	HUISSEAU SUR MAUVES	02 38 24 96 96	leparcdesmauves@omeris.com	5
EHPAD LA BOISSERIE	MONTARGIS	02 38 07 25 25	laboissierie@omeris.com	10
EHPAD RESIDENCE SAINT JOSEPH	ORLEANS	02 38 72 77 00	secretariat.orleans@orpea.net	6

○ Accueil de nuit

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
EHPAD DES PRES	CHATILLON SUR LOIRE	02 38 31 42 75	direction@ehpaddespres.fr	2

- Hébergement temporaire pour personnes âgées autonomes

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
MARPA SAINTE ROSE	ERVAUVILLE	02 38 87 75 50	marpa.ste.rose@orange.fr	2
MARPA LES NEFLIERS	NESPLOY	02 38 90 42 68	marpadenesploy@orange.fr	1
RESIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 61 00 14	isabelle.daniel@ville- fleurylesaubrais.fr	1
RESIDENCE AUTONOMIE GEORGES BRASSENS	SARAN	02 38 72 35 00	foyer.georges-brassens@ville- saran.fr	1
EHPA LA RABOLIERE	LA FERTE ST AUBIN	02 38 64 62 00	raboliere@la-raboliere.fr	31
RESIDENCE AUTONOMIE ALICE LEMESLE	ORLEANS	02 38 61 12 49	schevallier@ville-orleans.fr	4
RESIDENCE AUTONOMIE ISABELLE ROMEE	ORLEANS	02 38 53 10 62	blailleur@ville-orleans.fr	1
MARPA LES ALOUETTES	SERMAISES	02 38 30 53 55	marpa.lesalouettes@orange.fr	2
MARPA LES CHARMILLES	CHILLEURS AUX BOIS	02 38 30 46 15	marpalescharmilles45@outlook.com	1

- Accueil de jour

Pas d'accueil de jour fixe pour personnes âgées dépendantes : pour les accueils de jour, voir dans la rubrique des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

b. Les rencontres entre aidants

- Café des aidants

Voir page 2.b page 19

4. Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

a. Le répit

- Accueil de jour temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	pl.
CENTRE ACCUEIL JOUR PERSONNES AGEES	PITHIVIERS	02 38 32 31 75	alzheimer.loiret@wanadoo.fr	13
ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	ORLEANS	02 38 68 11 91	alzheimer.loiret@wanadoo.fr	11
ACCUEIL DE JOUR "LE BOIS DORMANT"	ST JEAN LE BLANC	02 38 22 28 55	accueilboisdormant@sfr.fr	12
CENTRE ACCUEIL JOUR PERSONNES AGEES	CLERY ST ANDRE	02 38 86 29 94	accueildejour.clery@orange.fr	10
CENTRE ACCUEIL JOUR PA	GIEN	02 38 67 02 81	sdir@ch-gien.com	12

○ Accueil de jour

structure	commune	téléphone	messagerie	pl.
EHPAD AU FIL DE L'EAU	MONTARGIS CEDEX	02 38 95 16 03	direction@ch-montargis.fr	15
EHPAD DU CH DE SULLY SUR LOIRE	SULLY SUR LOIRE	02 38 27 55 00	contact@hopital-sully.fr	10
EHPAD NOTRE FOYER	MONTARGIS	02 38 95 07 60	contact@notrefoyer.fr	10
EHPAD LE JARDIN DES SABLONS	CHECY	02 38 22 46 30	jardin@lessablons.com	6
EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE	BONNY SUR LOIRE	02 38 31 57 92	acc@jdl45.fr	10
EHPAD RESIDENCE VALOIS	ORLEANS	02 38 23 13 80	residence.valois@residalya.com	6
EHPAD LA RESIDENCE DU PORT	ST DENIS DE L HOTEL	02 38 49 51 00	direction.saintdenis@orpea.net	6

○ Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	pl.
EHPAD RESIDENCE LES PATUREAUX	COURTENAY	02 38 07 26 26	res-lespatureaux@groupecolisee.com	2
EHPAD DU CH DE SULLY SUR LOIRE	SULLY SUR LOIRE	02 38 27 55 00	contact@hopital-sully.fr	7
EHPAD LA MOTHE	OLIVET CEDEX	02 38 69 01 73	retraitemothe-sdv@wanadoo.fr	1
EHPAD HOSTELLERIE DU CHATEAU	LORCY	02 38 92 28 43	hostellerie.du.chateau@wanadoo.fr	3
EHPAD CHATEAU DE LA MANDERIE	OUZOUER DES CHAMPS	02 38 94 99 62	amine.semmami@chateau-de-la-manderie.com	7
EHPAD LES TILLEULS	CHEVILLY	02 38 81 95 00	contact.chevilly@svfa.fr	5
EHPAD RESIDENCE L'AUBINIÈRE	LA FERTE ST AUBIN	02 38 41 86 20	aubiniere@aubiniere.fr	14
EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE	BONNY SUR LOIRE	02 38 31 57 92	acc@jdl45.fr	3
EHPAD LE PARC DES MAUVES	HUISSEAU SUR MAUVES	02 38 24 96 96	leparcdesmauves@omeris.com	5
EHPAD KORIAN RESIDENCE SANTEL	GIEN CEDEX	02 38 05 00 00	chantal.vivier@medica.fr	2
EHPAD RESIDENCE VALOIS	ORLEANS	02 38 23 13 80	residence.valois@residalya.com	4
EHPAD LA RESIDENCE DU PORT	ST DENIS DE L'HOTEL	02 38 49 51 00	direction.saintdenis@orpea.net	4
EHPAD DU CH DE SULLY SUR LOIRE	SULLY SUR LOIRE	02 38 27 55 00	contact@hopital-sully.fr	7

○ Les plateformes de répit aux aidants

Structure de rattachement	Centre Hospitalier de Sully-sur-Loire
Personne responsable du dispositif	Mme PAS directrice déléguée
Mail, Téléphone	contact@hopital-sully.fr 02 38 27 55 00
Adresse du dispositif	15 avenue du Petit Parc, 45600 Sully-sur-Loire
Aire d'intervention géographique	Communautés de communes du Val de Sully et des Loges
Forme d'aide / prestations proposée	<ul style="list-style-type: none"> - informer, soutenir, accompagner et orienter les aidants - répit à domicile (activités de stimulation, de loisirs) - demi-journée à l'accueil de jour pour le repos de l'aidant, hébergement temporaire - orienter vers les partenaires, vers un accompagnement thérapeutique - sorties pour le couple aidant/aidé ou pour la personne malade atelier Taï Chi 1 mercredi tous les 15 jours
Plateau technique de la plateforme	1,5 ETP aide médico-psychologique/assistant de soin en gériatrie
Démarche à effectuer pour bénéficiaire de la plateforme	Le CLIC du Val d'Or est la porte d'entrée de ce dispositif (02.38.36.84.80) L'accueil de jour : 02.38.27.55.30
Partenaires	Dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire Partenariat avec les acteurs institutionnels : Conseil Départemental, Carsat, municipalités... Partenariat avec les acteurs du domicile (CLIC Val d'Or, MAIA, EMAEL, médicaux et paramédicaux...) Partenariat avec les associations (France Alzheimer)
Contribution financière des bénéficiaires	<i>Information non disponible</i>
Aide possible pour les bénéficiaires (financière / matérielle /logistique)	<i>Information non disponible</i>

Structure de rattachement	France Alzheimer LOIRET Accueil de jour « le bois dormant »
Personne responsable du dispositif	Mme Fabienne KERDRAON
Mail, Téléphone	Pfr.ouest45 (bientôt opérationnelle) 02 38 82 83 36
Adresse du dispositif	7, levée des capucins, 45650 St Jean le Blanc
Aire d'intervention géographique	Toutes les communes d'Orléans métropole et l'Ouest du Département : Canton de Beaugency, canton de la Ferté St Aubin et canton de Meung sur Loire
Ouverture depuis	Début 2019
Forme d'aide / prestations proposée	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement d'un parcours de l'aidant personnalisé, en partenariat avec les différents acteurs du secteur médico-social - Proposition et mise en œuvre d'actions de soutien et de répit - Recensement de l'offre de répit
Plateau technique de la plate-forme	Responsable de la plateforme, assistante de gestion, psychologue
Démarche à effectuer pour bénéficier de la plateforme	Contact physique ou téléphonique
Partenaires	France PARKINSON, ASSOPARK, RESEAU NEURO CENTRE
Contribution financière des bénéficiaires	Service gratuit



- L'accueil temporaire à domicile pour personnes atteintes de la maladie de Parkinson : Inter-m'aid

Qui ?	Asso Park
Contact ?	06 18 31 23 15 secretariat@assopark.france.org
Quand ? Où ?	6h minimum à 54h maximum A domicile
Quoi ? Quel type d'aide ?	Balluchonnage
Conditions d'accès ?	Adhésion Visite à domicile Signature d'une convention tripartite

b. Les ateliers aidants/aidés

- Café Mémoire

Qui ?	France Alzheimer
Contact ?	alzheimer.loiret@gmail.com 02 38 62 05 47
Quand ? Où ?	Une fois par mois sur 10 mois le mardi Boulangerie NADAL, Place du Chatelet, 45000 Orléans (au niveau mezzanine, entrée à côté de la galerie marchande)
Quoi ? Quel type d'aide ?	Information, soutien psychologique
Conditions d'accès ?	Inscription gratuite

c. La Formation

Qui ?	France Alzheimer
Contact ?	alzheimer.loiret@gmail.com 02 38 62 05 47
Quand ? Où ?	Pour les sessions de formation, se renseigner auprès de France Alzheimer A St Jean le Blanc, siège de France Alzheimer Loiret, Montargis, Pithiviers, Sully sur Loire, Patay
Quoi ? Quel type d'aide ?	Connaître la maladie, les aides, accompagner au quotidien
Conditions d'accès ?	Inscription

d. Les permanences

Qui ?	France Alzheimer
Contact ?	alzheimer.loiret@gmail.com 02 38 62 05 47
Quand ? Où ?	<ul style="list-style-type: none"> - Montargis ORPADAM (Centre des 4 saisons), 22 rue de Crowborough sur rendez-vous (02 38 95 35 44) - Gien, Association gérontologique, 5 rue des Cigognes 4ème mardi de 14h30 à 16h30 - Pithiviers, Accueil de jour, 23 bis avenue de la République 1er lundi de 14h30 à 16h30 - La Ferté St Aubin, Centre Social, 47 rue Hippolyte Martin sur rendez-vous (02 38 64 88 33) ; 2ème lundi de 14h30 à 16h30 - Sully-sur-Loire, Hôpital local de Sully sur rendez-vous (02 38 36 84 80) ; 3ème jeudi de 14h à 16h - Patay, Résidence Trianon, 30 rue du Trianon sur rendez-vous (02 38 62 05 47) ; 2ème mardi de 14h à 17h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, écoute, soutien, orientation
Conditions d'accès ?	<i>Information non disponible</i>

e. Les rencontres entre aidants

- Café des aidants

Voir page 2.b page 19

5. Personnes handicapées vieillissantes.

a. Le répit

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	place
FOYER DE VIE "CLOS ROY"	LORRIS	02 38 89 85 85	foyerdevie-closroy@foyerdevie-closroy.org	1

6. Personnes porteuses d'une maladie psychique

a. Le répit

- L'hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	place
EAM L'HERBAUDIÈRE	MEUNG-SUR-LOIRE	02 38 44 77 77	apajh45-siege-accueil@orange.fr	2
FAM ANAIS	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 72 86 31	fleurylesaubrais.fam.direction@anais.asso.fr	3

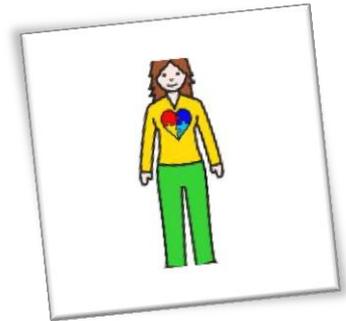
b. Les permanences

Qui ?	Unafam 45
Contact ?	02 38 86 17 43 45@unafam.org
Quand ? Où ?	Orléans, 17 avenue Alain Savary, 45 100 Orléans, tous les lundis de 17h à 19h Montargis, Maison des associations, 16, rue Carnot, les 1er et 3ème lundi de chaque mois de 17h à 19h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, information, écoute
Conditions d'accès ?	<i>information non disponible</i>

7. Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

a. Le répit

- Hébergement temporaire adulte



structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
FAM LE HAMEAU DE JULIEN	BOIGNY-SUR-BIONNE	02 38 75 85 00	le-hameau-de-julien@autisme-loiret.org	7
MAS LES SAULNIERS	BOIGNY-SUR-BIONNE	02 38 75 75 77	mas.lessaulniers@pep45.asso.fr	1

- Hébergement temporaire enfant, adolescent

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
ACCUEIL TEMPORAIRE	NEVOY	02 38 67 08 11	accueiltemporaire.nevoy@adapei45.asso.fr	24

8. Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

a. Le répit

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FOYER DE VIE	SARAN	02 38 73 32 19	foyersaran@adapei45.asso.fr	1
FOYER DE VIE	GIEN	02 38 67 72 23	foyerdegien@adapei45.asso.fr	2
FOYER DE VIE D'ARTENAY	ARTENAY	02 38 80 00 14	cauvilliers@armedusalut.fr	2

- Accueil de jour temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FOYER DE VIE LE PETIT CORMIER	ST JEAN DE BRAYE	02 38 61 67 67	petitcormier@wanadoo.fr	8

○ Accueil de jour

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
FOYER DE VIE	SARAN	02 38 73 32 19	foyersaran@adapei45.asso.fr	9
FOYER DE JOUR LES TISONS	ORLEANS	02 38 84 31 09	asseph-les-tisons@wanadoo.fr	20
FOYER DE VIE	GIEN	02 38 67 72 23	foyerdegien@adapei45.asso.fr	5
FOYER DE VIE "LES AMIS DE PIERRE"	ORLEANS	02 38 43 09 47	directeur@amisdepierre.com	12

9. Personnes polyhandicapées

a. Le répit

○ Hébergement temporaire pour adultes



structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
MAS LA DEVINIERE	ST JEAN DE BRAYE	02 38 61 93 20	mas.ladeviniere@pep45.asso.fr	3
FOYER ADULTES LOURD.HAND. LA CLAIRIERE	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 61 50 20	secretariatclairiere@aphl.fr	3
MAS DE CHANTALOUP	DADONVILLE	02 38 06 13 13	secretaire.direction.chantaloup @aehm.fr	2
MAS APF HANDAS DE LORRIS	LORRIS	02 38 87 95 56	handas.mas.lorris@apf.asso.fr	6

○ Hébergement temporaire pour enfants, adolescents

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
EPEAP LE LEVAIN	OLIVET	02 38 83 88 06	siege@asseph.fr	8

○ Accueil de jour pour adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
MAS LA DEVINIERE	ST JEAN DE BRAYE	02 38 61 93 20	mas.ladeviniere@pep45.asso.fr	3
FOYER ADULTES LOURD.HAND. LA CLAIRIERE	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 61 50 20	secretariatclairiere@aphl.fr	9
MAS DE CHANTALOUP	DADONVILLE	02 38 06 13 13	secretaire.direction.chantaloup @aehm.fr	2
MAS APF HANDAS DE LORRIS	LORRIS	02 38 87 95 56	handas.mas.lorris@apf.asso.fr	5

○ Accueil de jour pour enfants, adolescents

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
EPEAP LE LEVAIN	OLIVET	02 38 83 88 06	siege@asseph.fr	2

10. Personnes atteintes d'un cancer

a. Les permanences, soutien, information

Qui ?	Comité du Loiret-Ligue contre le cancer
Contact ?	cd45@ligue-cancer.net
Quand ? Où ?	<ul style="list-style-type: none"> - La Ferté St Aubin, Maison de l'animation et de la solidarité, 45 rue Hippolyte Martin Premier mardi de chaque mois, de 14h à 17h - Amilly, Mardi de 14h00 à 16h00 - hall du Centre Hospitalier Jeudi de 9h00 à 12h00 - Centre de radiothérapie sur le site du CHAM - Olivet, à la Maison des patients de la Clinique de l'Archette, 83 rue Jacques Monod Tous les jeudis de 10h à 13h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence d'information et conseil pour les malades et leurs proches
Conditions d'accès ?	<i>Information non disponible</i>

11. Personnes souffrant d'addiction

a. Les permanences, soutien, information

Qui ?	Vie Libre – comité départemental du Loiret
Contact ?	06 77 98 74 54 vielibre-cd45@vielibre.org
Quand ? Où ?	<ul style="list-style-type: none"> - Gien - 17 rue Georges Clémenceau, tous les samedis de 14h30 à 17h. - Montargis – 73 Rue Des Sirènes, tous les samedis de 14h à 16h - Orléans - 1 bis rue Henri Roy, tous les 1er et 3ème samedi du mois de 15h à 17h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, soutien, information
Conditions d'accès ?	<i>Information non disponible</i>

Les illustrations qui ponctuent ce guide ont été recueillies sur les sites suivants :

<https://mercisf.com/fr/tag/solidarite/>

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/aller-laccueil-de-jour>

http://www.arasaac.org/pictogramas_color.php

<https://www.ecole-de-la-denutrition.com/denutrition-et-pediatrie/denutrition-enfant-polyhandicap/contextes-enjeux-objectifs/>



Vous aidez régulièrement une personne âgée, une personne en situation de handicap ou confrontée à une maladie chronique, dans votre entourage ?
Un parent, un conjoint, un enfant, un voisin ?

CE RÉPERTOIRE PEUT VOUS AIDER.



CREAI Centre-Val de Loire
35 avenue de Paris
45 000 ORLÉANS

02.38.74.56.00

creai-centre@creai-centre.asso.fr

